



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Excusés : 2
- Votants : 28
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	28	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**Commissions de la
Communauté
d'Agglomération du
Bassin de Brive
(CABB)**

Désignation des
membres

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260521-DL2026_045-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mai deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Ange GUEGUEN, Marie-Paule TOURNADOUR, Marie LAPACHERIE, Daniel CHASSAIN, Brigitte NIRONI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Stéphane BIRYCKI, Marie-Laure BOURGES, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Julie MAUGER, Jimmy ETTORI, Yoann BARROT, Maxime NICOLAU, Stéphane GEORGES, Emma BLONDEL, Elodie CHASSAGNE, Jordan AUDIGUIER.

EXCUSES :

Victoria RIZZI (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), José PEREIRA.

Secrétaire : Maxime NICOLAU

Rapporteur : Marie-Paule TOURNADOUR

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération du Bassin de Brive du 19 octobre 2020 approuvant la création et la composition des commissions communautaires thématiques ainsi que de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n° 2026.036 du 21 mai 2026 décidant à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'ensemble des désignations relevant de la compétence du conseil municipal au cours de la présente séance ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Considérant que le nombre de délégués est fixé par la CABB ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les délégués représentant la commune au sein des commissions communautaires thématiques et de la CLECT ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- **DECIDE de procéder à la désignation des délégués pour siéger au sein des commissions communautaires thématiques :**

	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Développement économique	Jimmy ETTORI	Henri ROSENDO
Cohésion sociale	Gloria BOUYSSOU	Marie LAPACHERIE
Développement Durable	Laurent MENSIGNAC	Jimmy ETTORI
Aménagement du territoire	Martine JUGIE	Anne-Marie OUMEDJKANE
Développement touristique	Yoann BARROT	Céline PEREIRA
Ressources	Eddie MARCOS	Martine JUGIE

**Délibération n°
2026.045**

Séance du 21/05/2026
N° ordre : 10

Suite n° 1

- **DECIDE de procéder à la désignation des délégués pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :**

	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)	Eddie MARCOS	Martine JUGIE

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 mai 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260521-DL2026_045-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026